RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00718
Numéro SIREN : 878 139 641
Nom ou dénomination : ABLIM

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 1454

DocuSign Envelope ID: 38E2D056-9A40-4AF6-8C53-6BA574C0D496

ABLIM
Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 7 rue du Puy Ponchet – 87 000 LIMOGES
RCS LIMOGES 878 139 641

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2024

L'an deux-mille vingt-quatre,
Le 27 mars,
A 12 heures 05,

Les associés de la société ABLIM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au cabinet LIGNE CLAIRE & ASSOCIES - 10 rue Bernard Lathière – 87 000 LIMOGES sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stephane MONTEIL, représentant de la société SMI, Présidente de la Société.

Monsieur Edouard VAQUIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 500 actions sur les 4 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- .../...
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

DEUXIEME RÉSOLUTION

.../...

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

.../...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.../...

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

******

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M. Stéphane MONTEIL

DocuSigned by:
MONTEIL Stéphane
32CBB3C5417843A...

Le secrétaire
M. Edouard VAQUIER

DocuSigned by:
VAQUIER Edouard
BF024A308AFE497...